

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE753

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

Après les mots: "provisoire désigné", supprimer la fin de l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de nature légistique, une loi ne fait pas référence à un texte de nature réglementaire.